

HAJDIN Astrid

De: CAZAUX Olivier (Chef d'unité) - DDT 32/TP/PLANIFICATION
<olivier.cazaux@gers.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 6 septembre 2024 08:18
À: HAJDIN Astrid
Objet: réponse à Notification du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pavie. - Sollicitation des avis des PPA

Bonjour

nous avons bien reçu votre notification.

Nous vous rappelons que le dossier devra obtenir un dispense d'évaluation environnementale de la part de la MRAE - la délibération fixant les modalités de mise à disposition du dossier devra indiquer l'absence d'évaluation environnementale, lorsque la réponse de la MRAE sur la dispense de la MRAE sera officielle.

Il n'y aura pas besoin de consulter la CDPENAF, y compris pour la rectification du STECAL A2.

Nous n'avons pas de remarque particulière sur le dossier à part la suivante:
la modification vise à changer quelques règles et à corriger quelques erreurs survenues dans la dernière évolution du PLU. Parmi les erreurs modifiées sur le plan de zonage, la notice ne mentionne pas la rectification de l'erreur suivante sur le règlement graphique concernant un STECAL A2:



plan corrigé



Ce mail vaut avis de la DDT.

cordialement

Olivier CAZAUX

Territoire & Patrimoines
Direction Départementale des Territoires du Gers
Téléphone : 05.62.61.47.01

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site www.gers.gouv.fr

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Notification du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pavie. - Sollicitation des avis des PPA

Date :Mon, 2 Sep 2024 10:03:56 +0000

De : astrid.hajdin (par Internet) <astrid.hajdin@grand-auch.fr>

Répondre à :astrid.hajdin <astrid.hajdin@grand-auch.fr>

Pour :ddt@gers.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pavie.

Pavie a entrepris la modification simplifiée de son PLU afin de modifier les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le règlement de son PLU sans changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Je vous remercie de bien vouloir retourner vos avis **dans un délai de deux mois par courrier ou par mail** (aux adresses indiquées dans le courrier ou sur la carte de visite ci-dessous).

Veillez trouver le dossier numérique complet via ce lien Smash : <https://fromsmash.com/Dossier-numerique> . **Ce lien est valable jusqu'au 16 septembre prochain**. Si ce lien ne fonctionne plus, merci de me le notifier afin que je vous envoie un nouveau lien.

Ce dossier numérique est accompagné, dans les pièces jointes de ce mail, de la lettre de notification signée par le Président de la communauté d'agglomération.

En vous souhaitant bonne réception,

Respectueusement,

